



Mise à jour n° 147 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2020 01 30

19^e mise à jour du *Tome II – Construction routière*

Pages liminaires

À enlever		À insérer	
Pages	Date	Pages	Date
Répertoire des mises à jour		Répertoire des mises à jour	
Faux titre et Dépôt légal		Faux titre et Dépôt légal	
Modification et information	Décembre 2018	Modification et information	Juin 2019
Notes générales 1, 2 et 5 à 8	Déc. 2018	Notes générales 1, 2 et 5 à 8	Déc. 2019

Pages de chapitres du tome

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
1	i à iii	2019 01 30	i à iii	2020 01 30	Actualisation de la table des matières.
	1 à 9	2017 01 30 2019 01 30	1 à 11	2020 01 30	Section 1.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère et ajout de la référence à la méthode d'essai LC 22-001 « Détermination de la masse volumique sèche maximale d'un matériau granulaire au moyen d'une planche de référence ».
					Section 1.5.2 « Élargissement de remblai » : remplacement de l'exigence de respecter « la loi des filtres » par « le critère de rétention des particules, conformément aux exigences de la norme 2104 du Ministère ».
					Section 1.5.3 « Fermeture du remblai » : nouvelle section.
					Section 1.6 « Infrastructure améliorée » : nouvelle section et renumérotation des sections suivantes.
					Tableau 1.9-1 : renumérotation du tableau (ancien tableau 1.8-1).
					Figure 1.9-1 : renumérotation de la figure (ancienne figure 1.8-1).
	DN 003 et DN 004	2005 03 30 2008 10 30	DN 003 et DN 004	2008 10 30 2020 01 30	DN 004 : ajout de précisions pour la première ligne de forage.
	DN 015 à DN 020	2005 03 30 2015 01 30 2016 01 30 2018 01 30	DN 015 à DN 020	2005 03 30 2015 01 30 2018 01 30 2020 01 30	DN 016 : ajustement du dessin avec les nouveaux textes normalisant la fermeture du remblai et l'infrastructure améliorée.
					DN 017 et DN 019 : ajout de la référence à la méthode d'essai LC 22-001 « Détermination de la masse volumique sèche maximale d'un matériau granulaire au moyen d'une planche de référence ».
	DN 023 et DN 024	2008 10 30 2019 01 30	DN 023 et DN 024	2008 10 30 2020 01 30	DN 023 : ajout de la référence à la norme CAN/BNQ 2501-255 « Sols – Détermination de la relation teneur en eau-masse volumique sèche – Essai avec énergie de compactage modifiée (2700 kN•m/m ³) ».



Mise à jour n° 147 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2020 01 30

19^e mise à jour du *Tome II – Construction routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
2	i à iv	2018 01 30	i à iv	2020 01 30	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2017 01 30	1 et 2	2017 01 30 2020 01 30	Section 2.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère.
	DN 001	—	DN 001A	2020 01 30	DN 001A : renumérotation du dessin normalisé (ancien DN 001) et ajout des éléments de l'infrastructure améliorée au dessin en remblai.
	—	—	DN 001B et DN 002	2016 01 30 2020 01 30	DN 001B : nouveau dessin normalisé.
	DN 013 et DN 014	2014 01 30 2015 01 30	DN 013 et DN 014	2020 01 30	DN 013 et DN 014 : précision apportée pour indiquer que la planche compressible et le produit de colmatage posé à chaud doivent être installés sur la totalité de la longueur des murs en retour ou des murs de soutènement.
	DN 017 et DN 018	2015 01 30	DN 017 et DN 018	2015 01 30 2020 01 30	DN 018 : amélioration graphique.
	DN 021 et DN 022	2014 01 30	DN 021 et DN 022	2014 01 30 2020 01 30	DN 021 : amélioration graphique et ajout de la note 5 indiquant que le chevauchement minimal doit être de 30 fois le diamètre de la barre d'armature longitudinale.
3	i et ii	2018 01 30	i et ii	2020 01 30	Actualisation de la table des matières.
	1 et 2	2018 01 30	1 et 2	2018 01 30 2020 01 30	Section 3.2 « Références » : actualisation de la dénomination du Ministère et ajout de la référence à la norme CAN/BNQ 2501–255 « Sols – Détermination de la relation teneur en eau-masse volumique sèche – Essai avec énergie de compactage modifiée (2700 kN•m/m ³) ».
	DN 001 à DN 004	2016 01 30 2018 01 30	DN 001 à DN 004	2018 01 30 2020 01 30	DN 001 à DN 003 : ajout de la référence à la norme CAN/BNQ 2501–255 « Sols – Détermination de la relation teneur en eau-masse volumique sèche – Essai avec énergie de compactage modifiée (2700 kN•m/m ³) ».
6	i et ii	2018 01 30	i et ii	2020 01 30	Actualisation de la table des matières.
	1	2016 01 30	1 et 2	2020 01 30	Section 6.3.1 « Dimensions » : ajout d'un complément à la norme énumérant les situations pour lesquelles un trottoir plus large devrait être envisagé.
9	i à iv	2019 01 30	i à iv	2020 01 30	Actualisation de la table des matières.
	1 à 39	2018 01 30 2019 01 30	1 à 38	2018 01 30 2019 01 30 2020 01 30	Section 9.2 « Références » : actualisation des références.

Mise à jour n° 147 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2020 01 30

19^e mise à jour du Tome II – Construction routière

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
9					<p>Sections 9.3.1 « Aménagement du chantier » et 9.4 « Protection du milieu aquatique » : modification du nom et du numéro du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RLRQ, chapitre A-18.1, r. 0.01).</p> <p>Section 9.4.2 « Déboisement en bordure des lacs et des cours d'eau » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • retrait des modalités prévues à l'ancien règlement; • retrait des modalités prévues dans les ententes régionales; • précision pour indiquer que la bande riveraine peut avoir une largeur variant de 10 à 20 m et ajout d'un complément à la norme. <p>Section 9.4.3.1 « Contrôle de l'érosion » : ajout de la référence au DN 001 sur la berme de dissipation d'énergie en enrochement.</p> <p>Section 9.4.3.2 « Contrôle des sédiments » : ajout de la référence au DN 002 pour la trappe à sédiments et la berme filtrante.</p> <p>Figure 9.4–4 : nouvelle figure pour le rideau de turbidité.</p> <p>Section 9.4.4.1 « Exigences générales » : texte ayant fait l'objet de normalisation. Ajout de la référence à l'autorisation environnementale et de nouvelles sections.</p> <p>Section 9.4.4.4 « Passage à gué » : ajout de la précision indiquant qu'il s'agit d'une solution de dernier recours et retrait du texte sur la conception d'un passage à gué.</p> <p>Sections 9.5.1 « Notes générales » et 9.5.2 « Protection des sols et des caractéristiques hydrogéologiques » : texte ayant fait l'objet de normalisation.</p> <p>Section 9.5.4 « Aménagements temporaires » : retrait du texte qui précisait des aménagements temporaires qui étaient prohibés dans les milieux humides et ajout de la précision indiquant que le plan d'aménagement doit aussi prévoir le rétablissement de la végétation.</p> <p>Section 9.6 « Protection du milieu forestier et des habitats fauniques terrestres » : modification du numéro du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RLRQ, chapitre A-18.1, r. 0.01).</p>

Mise à jour n° 147 de la collection Normes – Ouvrages routiers

2020 01 30

19^e mise à jour du *Tome II – Construction routière*

Chapitre	À enlever		À insérer		Remarques
	Pages	Date	Pages	Date	
9	—	—	DN 001 et DN 002	2020 01 30	<p>Section 9.7.1 « Notes générales » : texte ayant fait l'objet de normalisation.</p> <p>Section 9.7.2 « Mesures de protection pour les découvertes fortuites » : retrait de la référence à un article de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002).</p> <p>Section 9.10 « Protection du milieu habité » : texte ayant fait l'objet de normalisation.</p> <p>Section 9.11 « Protection du milieu agricole » : texte ayant fait l'objet de normalisation. Ajout de précisions pour l'entreposage et les aires de stationnement en zone non agricole, si les conditions le permettent, et des précautions à prendre pour éviter de contaminer les sols agricoles.</p> <p>Tableau 9.11–1 : nouveau tableau.</p> <p>DN 001 et 002 : nouveaux dessin normalisés.</p>